

CONSEIL INTERCOMMUNAL

PRÉAVIS N° 01/03.2020

PRÉAVIS N° 02/03.2020

RAPPORT DE GESTION 2019

RAPPORT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2019

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. PARTIE COMMUNE - PRÉAMBULE

Les deux rapports sur la gestion de l'exercice 2019 et les comptes de ce même exercice figurent dans l'unique et présent document, mais avec deux parties bien distinctes pour permettre au Conseil Intercommunal de débattre et voter séparément les domaines étudiés. Cette manière de faire est la même que celle utilisée pour les exercices 2017 et 2018.

La Commission de Gestion est composée de Mmes Catherine Hodel (Morges), Catherine Sutter (Tolochenaz), de MM. Antoine Chappuis (Préverenges), Raymond Chatelan (Buchillon), Andreas Kuenzi (Lussy-sur-Morges) et François Ludwig (Saint-Prex).

La Commission chargée de l'étude des préavis établis par le Comité de Direction (CODIR) sur l'exercice 2019 s'est réunie à deux reprises à Tolochenaz, dans la salle où le Conseil Intercommunal a tenu ses séances cette dernière année. Il s'agissait de se retrouver dans un local suffisamment grand pour pouvoir respecter les directives en matière de distanciation liées au covid-19. Une demande d'autorisation avait été demandée à la Préfecture pour que ces réunions de plus de 5 personnes puissent se tenir, cette dernière restriction n'étant pas encore levée. Nous avons ainsi tenu compte des directives du 15 mai 2020 du Département de la santé et de l'action sociale.

La Commission n'a pas pu tenir de séance interne comme cela avait été le cas ces 2 dernières années. Elle n'a donc pas transmis de questions ou de demandes préalables au CODIR.

Les deux séances précitées ont eu lieu :

- Le **mardi 26 mai 2020** à 18 h 30 en présence des représentants du CODIR et de la Police à savoir : Mme Anne-Catherine Aubert-Despland (Morges), de M. Olivier Jeanneret (Tolochenaz), de M. le Major Clément Leu (PRM) et du Capitaine David Stauffer (PRM). Les 6 membres de la Commission de Gestion-Finances étaient présents. Messieurs Michel Conne (St-Prex), Jean-Claude Goy (Morges) et Jeanny Perrin (Buchillon), suppléants, ont assisté à la séance à titre informel. Cette séance a été consacrée au préavis N° 01/03.2020 sur la Gestion de l'exercice 2019.

- Le **jeudi 28 mai 2020** à 18 h 30 en présence de M. Jean-Jacques Aubert (Morges) et Mme Carine Tinguely (St-Prex) du CODIR. Le Corps de Police était représenté par MM. le Major Clément Leu, le Capitaine David Stauffer et le Premier lieutenant Hervé Baer, Chef des Services généraux. Les 6 membres de la Commission de Gestion-Finances étaient présents. Messieurs Michel Conne (St-Prex), Jean-Claude Goy (Morges) et Jeanny Perrin (Buchillon), suppléants, ont assisté à la séance à titre informel Cette deuxième séance a été consacrée au préavis N° 02/03.2020 sur les Comptes de l'exercice 2019.

Comme pour les exercices précédents, en plus d'avoir traité des questions d'ordre général, la Commission a passé en revue les différents chapitres des préavis.

À l'issue de sa dernière séance, la Commission, hors de la présence des représentants aussi bien du CODIR que de la Police, s'est positionnée sur les deux préavis.

Nous tenons d'emblée à remercier chaleureusement les représentants du CODIR et de la Police pour les réponses sans détours, les arguments solides et les explications logiques qu'ils nous ont donnés.

Partant du principe que chaque Conseiller intercommunal a pris connaissance des préavis sur la Gestion et sur les Comptes établis par le Comité de Direction, ce rapport ne prétend pas répéter, ni relater leur contenu.

Après ce préambule général concernant l'ensemble de nos travaux, nous passons maintenant à la partie concernant :

2. PRÉAVIS N° 01/03.2020 - RAPPORT DE GESTION 2019

La Commission n'a pas été surprise en prenant connaissance du rapport établi par le CODIR. En effet, sa structure identique à celle des années précédentes nous plonge dans un monde connu. Ce document donne une image représentative des missions et de l'activité de notre Association et du Corps de Police.

Avant de passer en revue le préavis page après page, la Commission a émis une **considération d'ordre général** suivante :

- chaque année, le **rapport du CODIR reprend et répète chaque fois un certain nombre de constantes** (missions et moyens, par exemple) qui ne varient pas ou très peu. Les différences qui pourraient intervenir d'une année à l'autre sont peu perceptibles, car incluses dans ce qui peut sembler être un copier-coller de l'année précédente (pages 17 à 19, par exemple)
- ceci est regrettable, car le lecteur a un sentiment de déjà lu et peut être tenté de lire très en croix des pages entières. Il ne va pas pouvoir saisir aisément les changements ou nouveautés sans procéder, page par page, à une comparaison fastidieuse avec le préavis précédent.

Selon la Commission, la situation pourrait être améliorée en jouant sur des typographies différentes ou mettre en annexes les constantes, par exemple.

Les données statistiques ont un sens plus parlant pour le lecteur dès le moment où elles sont en comparaison avec l'année ou les années précédentes.

Certaines données concernent peu de cas et les pour-cent qui en émanent ne sont pas représentatifs et peuvent être trompeurs. Ne faudrait-il pas dans certains cas regrouper des données ?

Il a été répondu à la Commission que le rapport devait se suffire à lui-même, mais qu'il n'y avait pas de dogme qui en dictait la rédaction et qu'il était établi à notre intention.

Le Cdt Leu a précisé que des efforts importants avaient été consentis ces dernières années pour disposer de graphiques comparables d'une année à l'autre. Ce travail a eu un "coût" non négligeable en heures de travail. Il est vrai à ses yeux que certaines parties ne sont pas satisfaisantes. Faut-il autant de détails dans des tableaux comme ceux des pages 38-39, tableaux relatant les dépassements de vitesse ?

Le Cdt Leu propose de revoir la manière dont le rapport de gestion est rédigé, ceci sur la base de celui de l'exercice 2019 et d'alléger les choses. Une proposition serait faite en automne à la Commission de Gestion-Finances pour le futur rapport concernant l'exercice 2020.

Les délégués du CODIR approuvent cette démarche.

En parcourant page après page le rapport du CODIR, la Commission a relevé :

- Page 9 au point 1.4, il faut **ajouter le statut " suppléante "** à la Conseillère de Morges Ludivine GUEX afin que le nombre de personnes du Conseil Intercommunal soit exact ;
- Page 11 : le nombre de séances dévolu à **la révision des statuts** et des règlements de police est important. Et il ne s'agit que de celles du Comité de direction. Pour des questions de cohérence, le travail de révision des statuts et des règlements s'est fait en parallèle. La partie concernant les règlements de police a pris beaucoup de temps. L'idée est d'en finir avec les statuts à la fin de cette législature. Les démarches pour l'adoption des règlements de police interviendront après.
- Page 12, point 2.2.1 : la mise en service de **l'application d'amendes d'ordre** est plus compliquée que prévu. Elle n'est pas opérationnelle à cause de problèmes techniques pour la synchronisation avec les bases de données existantes. Il ne devrait pas y avoir de coûts supplémentaires liés à ces difficultés.
- Pages 17 et suivantes : il serait souhaitable que les **données statistiques** de l'année soient **accompagnées des données des 2 ou 3 dernières années**. Cette manière de faire faciliterait les comparaisons et permettrait de voir immédiatement les tendances. Nous aurions ainsi vu du premier coup d'œil que la PRM qui est intervenue à 5450 reprises en 2019, l'a été à 6330 reprises en 2018 et 6301 en 2017. Les tableaux des interventions par localité pourraient être facilement complétés dans ce sens. Si la criminalité est en baisse d'une manière générale en Suisse et dans le canton de Vaud, l'expliquer est délicat. Une meilleure analyse des situations, la chasse aux doublons que peut générer le système y sont peut-être pour quelque chose. L'efficacité ou l'influence de la présence policière est beaucoup plus difficile à appréhender. L'analyse des tendances de la criminalité est plutôt l'affaire du canton. Par contre, l'explosion du nombre de cas de certaines situations devrait à coup sûr provoquer une réflexion. Notez encore que la classification des cas relève du canton. Enfin, le Cdt Leu nous a dit qu'il y avait peu de problèmes avec les jeunes dans notre secteur.

- Page 31, **Brigade de proximité** : la baisse de l'effectif passant de 6 à 4 collaborateurs est la conséquence de départs et non pas d'une volonté de réduire la dotation en agents de cette entité qui est en sous-effectif.
- Page 32, **Prévention criminalité** : les campagnes sont dictées par le canton, ce qui peut expliquer que le programme est le même qu'en 2018. Si les thèmes restent identiques, les moyens, eux, changent. Un effort pourrait être fait sur la cohabitation vélos – piétons sur les trottoirs. Les dangers sont réels quand ces derniers sont étroits.
- Pages 54 et 55 : **Effectifs, Absentéisme** : comme chaque année, une attention particulière a été portée sur ces 2 points. Le Cdt nous a expliqué que l'on est passé d'une situation de sous-effectif à un effectif entrant dans les objectifs. C'est le résultat d'efforts constants qui ont abouti à stabiliser le secteur police secours, là où le problème était le plus important. Le Cdt a l'impression de toujours courir après du personnel. Cette stabilité depuis un an va dans le bon sens. Un bon état d'esprit dans le corps de la PRM avec une ambiance positive dans une culture exigeante provoque des retours du type "C'est chouette de travailler dans ce corps de police". La Commission s'en réjouit et ne peut qu'encourager la poursuite de ce climat de travail. C'est un élément important auquel il faut être particulièrement attentif et qui contribue à retenir nos collaborateurs et à inciter d'autres à venir compléter les rangs de la PRM. L'absentéisme est à nouveau en augmentation. Les explications données dans le préavis sont claires.
- Pages 56 à 58 : la Commission constate que le **tableau synthétique des inventaires** demandé par le vœu No 2 du rapport précédent figure bel et bien dans le rapport du CODIR. C'est bien. Remarquons que plusieurs anciennes radios Polycom sont encore utilisées, car encore fonctionnelles. Ceci correspond au préavis No 03/05.2018 demandant un crédit pour l'acquisition de nouvelles radios qui annonçait que police secours serait équipée des nouvelles radios, les anciennes étant dévolues aux autres collaborateurs et constituant une réserve. L'année dernière, la Commission avait demandé une **présentation de ce nouveau moyen de communication** avec une démonstration. Cette demande avait été repoussée, mais elle n'a encore pas pu être faite. Étant donné les circonstances, les séances n'ayant pas eu lieu à l'hôtel de police, **ce sera pour 2021**.
- Page 58, point 6 : il est fait allusion à la remise d'une **médaille PRM** à un citoyen. L'idée du Cdt est de l'officialiser, non pas pour encourager les actes "héroïques", mais comme marque de reconnaissance. Cette mise en place est à suivre.
- Page 59 : la PRM a soutenu la police cantonale par des ressources se chiffrant par 678 heures d'engagement de notre personnel. Ces heures sont prises sur le fonctionnement normal de notre corps et ne sont pas remboursées par le Canton en raison de la solidarité qui existe entre les corps vaudois, solidarité qui peut occasionner des heures supplémentaires au sein du corps.

VŒUX – 2020

La Commission n'a aucun vœu à émettre sur la gestion de l'exercice 2019.

ACCRÉDITATION

La Commission regrette que le rapport du CODIR ne fasse pas mention de l'accréditation de la PRM, car elle date du 9 décembre 2019.

CONSIDÉRATIONS FINALES SUR LA GESTION 2019

Les considérations exprimées par la Commission sur les exercices précédents restent d'actualité. Le CODIR mène la barque de la PRM avec assurance, continuité et avec la même rigueur. C'est un bon signe.

La Commission tient de nouveau à réitérer à tous les acteurs de la PRM ses plus vifs remerciements pour tout le travail et l'esprit avec lequel il a été accompli durant l'année 2019.

CONCLUSION

À l'unanimité de ses membres, la Commission a décidé de conseiller d'accepter le préavis N° 01/03.2020 Rapport du Comité de Direction au Conseil Intercommunal sur sa gestion durant l'année 2019.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- Vu le rapport de gestion du Comité de Direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
-

décide :

1. d'approuver la gestion relative à l'exercice 2019.

Au nom de la Commission
Le Président rapporteur



François Ludwig

Rapport présenté au Conseil Intercommunal en séance du 30 juin 2020

3. PRÉAVIS N° 02/03.2020 – RAPPORT SUR LES COMPTES 2019

Une présentation succincte de l'exercice comptable 2019 a été faite, comme à l'accoutumée, par **M. Jean-Jacques Aubert** avec des commentaires que l'on retrouve dans le préavis. Il a notamment relevé le résultat favorable des comptes par rapport au budget. Si les amendes, selon lui, sont le fruit de la Girafe, c'est surtout l'indiscipline des gens qui en est la cause. Suivant les intentions exprimées ces années passées, à part les amendes, les comptes collent assez bien au budget. Par rapport à la fondation de la PRM, une certaine stabilité financière peut être constatée quant au montant à la charge des communes (tableau 4, page 5/9) et au coût par habitant (page 6/9). L'augmentation depuis 2014 est de l'ordre de 4 %. Au niveau financier, l'Association est à l'âge adulte.

Mme **Carine Tinguely** souligne que les bons chiffres dépendent des amendes. Sans elles, les coûts pour les communes seraient beaucoup plus grands.

Selon le **Cdt Leu**, heureusement que la pyramide des amendes n'est pas inversée, avec par exemple les grands dépassements de vitesse à sa base.

C'est vrai que dans cette situation, un très grand nombre de grands dépassements de vitesse serait inquiétant en matière de sécurité routière et en matière d'encaissements d'amendes, celles des grands dépassements ne tombant pas dans notre escarcelle.

La constance dans la présentation des comptes et des commentaires facilite la lecture du préavis par la Commission et certainement par les Conseillers.

Le **contenu du préavis (pages 1/9 à 9/9)** n'a pas suscité de questions ou discussions particulières.

En parcourant les comptes eux-mêmes, nous ressortons les éléments suivants :

- Les comptes liés aux traitements (3011.00 à 3050.00, page 1) ont provoqué des charges pour un montant de quelque Fr. 10'542'000.- contre un montant total de Fr. 10'486'000.- prévu au budget et un montant de Fr. 9'862'000 dans les comptes 2018. Cette augmentation par rapport à l'exercice précédent est "normale" étant donné l'augmentation de 10 % des effectifs de la PRM (de 70 à 77 ETP).
- Le compte 3111.00 – *Achats – locations de mobilier, machines et matériel radio* (Page 1). Comme l'année dernière, la Commission s'est particulièrement penchée sur ce compte. Elle avait demandé en particulier que les offres soient conservées au moins 2 ans de manière à pouvoir les comparer avec les factures. Cette demande a été exaucée et la Commission a ainsi pu voir les factures et les offres afférentes, ceci pour des montants supérieurs à Fr. 1'500.-. La plupart du temps, c'est l'offre la plus avantageuse qui est choisie par le CODIR. Notez que certains achats (consommables d'appareils par exemple) ne peuvent pas faire l'objet d'offres comparatives (fournitures pour les appareils de contrôle de l'alcoolémie par exemple). Des explications tout à fait convaincantes ont été données à propos de certains achats (protection des murs, totems phono absorbants par exemple).
- Le compte 3121.00 - *Achat et consommation d'eau* (page 1) a dû être ouvert car jusqu'en 2018 la ville de Morges ne facturait rien.

- Le compte 3809.01 - *Attribution au fonds de réserve provision vacances* (page 2) est à mettre en regard avec le 4809.01 - *Prélèvement au fonds de réserve provision vacances* (page 3). En 2019, il n'y a pas eu d'attribution à ce fonds contrairement à ce qui était prévu au budget, mais une reprise dans ce fonds. Ceci apparaît également dans le bilan à sa page 4 sous la position 9282.
- Le compte 3524.10 – *Convois funèbres, inhumations, divers* (page 2) n'a rien à faire dans le groupe 60000 - *Service de police*. Il concerne les tâches contractuelles et le montant devrait figurer à la page 4 dans le chapitre Inhumation de la ville de Morges. Cette très modeste somme de Fr. 124.90 n'a pratiquement aucun impact sur le résultat du Service de Police.
- Le compte 4390.02 – *Frais Commission de police* (page 2) : l'augmentation s'explique par un meilleur suivi des affaires.

1. ÉVOLUTION DES CHARGES, DES RECETTES DES MONTANTS À CHARGE DES COMMUNES ET DU COÛT PAR HABITANT POUR LE SERVICE DE POLICE.

Un tel **tableau**, déjà établi lors des rapports sur les exercices 2018 et des budgets 2019 et 2020, a été complété avec les dernières données. Il permet d'avoir une vue d'ensemble depuis 2013. Il figure à la page suivante.

Il faut relever que les recettes et les dépenses du tableau ne tiennent pas compte des participations des Communes, ni des charges liées aux tâches contractuelles.

On se rend compte que le montant à charge des Communes pour l'exercice 2019 est très proche de celui de l'année 2016.

L'**évolution de cette charge** à répartir, de même que celle du coût par habitant, est raisonnable. Étant donné que le gros morceau des dépenses (quelque 8 millions sur 11 de dépenses) est lié aux charges du personnel et que les objectifs en matière d'effectifs semblent atteints, il ne devrait pas y avoir une escalade sur la facture des années futures. Un bémol malgré tout dans cette vision optimiste : des événements imprévisibles, comme celui de la pandémie survenue qui va avoir un impact certain sur l'exercice 2020.

C'est la somme de **CHF 6'152'339.00**, différence entre les dépenses et les recettes des tâches de police, en augmentation de 240'174,00 F (augmentation de 4,06 % par rapport à l'exercice 2018) qui devra être **financée par les Communes de l'Association**.

Les **coefficients de pondération** ne changent pas.

PRM – BUDGETS - COMPTES - Evolution des Recettes et des Charges (sans participations des Communes et sans les charges du personnel affecté aux tâches contractuelles)									
RECETTES					CHARGES			MONTANTS à charge des Communes	COÛTS par habitant
Années		Commentaires			Commentaires	Années			
Budget 2013	2'048'000			8'258'400		2013	6'210'400	230.65	
Comptes 2013	2'956'503			8'313'665		2013	5'357'162	185.22	
Budget 2014	2'539'600	Amendes + 400'000 - Achat radar laser		8'675'300	Entrée Buchillon et Lussy au 1 ^{er} juillet 2013 Augmentation effectifs	2014	6'135'700	216.37	
Comptes 2014	2'856'305			8'573'200		2014	5'716'895	196.37	
Budget 2015	2'788'100	Avec l'100 de reprise pour débiteurs douteux		8'819'200		2015	6'031'100	208.52	
Comptes 2015	2'913'592			8'899'210	Fluctuation personnel	2015	5'985'618	202.11	
Budget 2016	2'742'000	Avec l'500 de reprise pour débiteurs douteux		9'173'750	Augmentation des effectifs	2016	6'431'750	220.92	
Comptes 2016	2'589'751			8'693'888		2016	6'104'137	204.33	
Budget 2017	2'839'500			9'459'900	Formation continue Assurances Location remorque radar	2017	6'620'400	223.65	
Comptes 2017	3'845'107			9'116'825	Recettes + importantes par test radar semi-stationnaire	2017	5'271'718	175.65	
Budget 2018	3'758'900	Introduction Radar-Girafe		10'956'850	Nouvel hôtel de Police (loyer sur 8 mois) Effectifs : + 3 ETP Amortis. équipement	2018	7'197'950	240.94	
Comptes 2018	4'134'849			10'047'014	Nouvel Hôtel de police. Tout le personnel n'a pas été engagé. Effectifs : - 1.9 ETP	2018	5'912'165	197.22	
Budget 2019	3'915'100			11'199'150		2019	7'284'050	242.70	
Comptes 2019	4'792'753	Radar-Girafe sur année complète		10'945'092	Effectifs : + 7 ETP	2019	6'152'339	203.94	
Budget 2020	4'003'100			11'529'650		2020	7'526'550	251.08	

2. VŒUX – 2020

Il n’y a pas de vœu exprimé par la Commission à propos des comptes 2019.

3. CONSIDÉRATIONS FINALES SUR LES COMPTES 2019

Une fois de plus, la Commission se plaît à relever les **efforts** du corps de police et du CODIR pour contenir les dépenses à un niveau acceptable.

Le fait de bien **réfléchir avant d’engager des dépenses**, de trouver des solutions alternatives sans devoir renvoyer à l’exercice suivant ce qui n’a pas été acquis reflète un état d’esprit salubre pour nos finances. Nous nous en réjouissons et que cette pratique perdure.

Avec un **coût par habitant** de Fr. 204.- pour 2019, nous sommes bien en deçà de ce que prévoyait le budget (Fr. 242.-) et du montant annoncé lors de la création de la PRM (en 2012, Fr. 231.-).

Nous répétons que cette **situation est précaire** et que l’imprévu peut rapidement la faire basculer négativement.

Au vu des comptes 2019 et des explications apportées par le CODIR et le Corps de Police, nous ne pouvons qu’être **satisfaits de la gestion des finances** de la PRM.

Nous **remercions** les membres de ces deux entités pour leur disponibilité, leurs réponses, leurs explications et leur détermination à maintenir le coût par habitant à un niveau acceptable.

4. CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- après avoir pris connaissance du préavis du Comité de Direction présentant les comptes 2019,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l’étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

1. d'adopter les comptes des activités de police de la Police Région Morges pour 2019, représentant des charges à hauteur de CHF 13'417'492.36 et des recettes pour un montant de CHF 7'265'152.96. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 6'152'339.40, est entièrement couverte par les communes membres ;
2. de prendre acte des comptes ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2019, représentant des charges à hauteur de CHF 2'889'384.48 couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et revenus étant les suivants :
 - CHF 2'563'624.48 (charges), CHF 3'544'276.88 (revenus) pour la Commune de Morges ;
 - CHF 294'960.00 (charges), CHF 24'815.00 (revenus) pour la Commune de Saint-Prex ;
 - CHF 19'440.00 (charges), CHF 9'805.00 (revenus) pour la Commune de Tolochenaz ;
 - CHF 7'120.00 (charges), CHF 640.00 (revenus) pour la Commune de Buchillon ;
 - CHF 4240.00 (charges), CHF 1235.00 (revenus) pour la Commune de Lussy-sur-Morges.
3. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune.

Au nom de la Commission

Le Président rapporteur



François Ludwig

Rapport présenté au Conseil Intercommunal en séance du 30 juin 2020.

Annexe : Rapport auditeur BDO sur comptes 2019



Tél. 021 310 23 23
Fax 021 310 23 24
www.bdo.ch

BDO SA
Biopôle SC-B - Epalinges
Case postale 7690
1002 Lausanne

Au conseil intercommunal de

Association Police Région Morges

Morges

Rapport de l'auditeur sur les comptes annuels 2019

(période du 1.1. au 31.12.2019)

Le 7 avril 2020
9845/17197819/21512125/10
JGE/VHA/mbe



Tél. 021 310 23 23
Fax 021 310 23 24
www.bdo.ch

BDO SA
Biopôle SC-B - Epalinges
Case postale 7690
1002 Lausanne

Rapport de l'auditeur sur les comptes

Au Conseil intercommunal de

Association Police Région Morges, Morges

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes de l'Association Police Région Morges, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement et le compte d'investissement pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019. L'examen succinct des indications de l'exercice précédent a été effectué par un autre auditeur. Dans son rapport du 2 avril 2019, celui-ci a exprimé une opinion non modifiée.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité du Comité de direction alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes de l'association ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de l'association et des procédures analytiques appliqués aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes de l'association ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 7 avril 2020

BDO SA

Jürg Gehring
Expert-réviseur agréé

pp Valmir Haxhosaj
Expert-réviseur agréé

INVESTISSEMENTS 2019 - CO

Compte No	Libellé	Durée amort. années	Début amortissement	Crédits accordés	Dépenses 2017	Recettes 2017	Amortissements 2017	Solde à amortir 2017	Dépenses 2018	Recettes 2018	Amortissements 2018	Solde à amortir 2018	Dépenses 2019	Recettes 2019	Amortissements 2019	Solde à amortir 2019
9140.0003	Préavis 03/03/2015 - Aménagement du nouvel Hôtel de police Immobilier	20	2018	1 784 916.00	1 220 899.55	0.00	0.00	1 220 899.55	217 889.91	0.00	124 966.85	1 319 923.61	187 404.55	0.00	142 506.00	1 356 422.16
				469 476.00	321 152.35	0.00	0.00	57 310.30	18 923.15	359 539.50	49 291.90	0.00	21 517.45	387 313.95		
				1 315 440.00	899 847.20	0.00	0.00	160 579.61	106 042.70	954 394.11	139 112.65	0.00	121 388.55	871 106.21		
9140.0004	Préavis 07/11/2016 - Achat d'un véhicule d'intervention et d'un véhicule de transport et de commandement Véhicule d'intervention	4	2018	120 000.00	130 032.25	0.00	0.00	130 032.25	0.00	0.00	27 138.45	102 913.90	0.00	0.00	27 138.35	75 775.45
				63 000.00	65 556.30	0.00	0.00	0.00	16 389.10	49 167.20	0.00	0.00	16 389.05	32 778.15		
				57 000.00	64 485.95	0.00	0.00	0.00	10 748.35	53 746.60	0.00	0.00	10 749.30	42 997.30		
9140.0005	Préavis 06/11/2017 - Acquisition appareil chimométrique semi-stationnaire	8	2019	180 536.00	0.00	0.00	0.00	180 310.25	0.00	0.00	0.00	180 310.25	0.00	0.00	22 538.80	157 771.45
				160 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	32 024.35	128 097.35	
9140.0006	Préavis 03/05/2018 - Acquisition Radloc Polycam	5	2019	400 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	310 819.65	0.00	31 081.95	279 737.70	0.00	0.00	31 081.95	248 655.75
9140.0007	Préavis 08/11/2016 - Rempl. 3 installations de surveillance automatique du trafic	10	2018	2 645 452.00	1 351 051.80	0.00	0.00	1 351 051.80	709 019.81	0.00	183 185.25	1 876 885.35	347 526.25	0.00	255 689.45	1 936 722.16